

Votants : 77

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 9 mai 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 16 mai 2022

SPORTS - BASE NAUTIQUE - MISE EN PLACE DE TARIFS POUR LA LOCATION DE MATÉRIELS NAUTIQUES

Titulaires présents :

Jérôme BALOGÉ, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Valérie BELY-VOLLAND, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Noélie FERREIRA, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Yann JEZEQUEL, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LÉCOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Bastien MARCHIVE, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Aurore NADAL, Frédéric NOURRIGEON, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jeanine BARBOTIN à Valérie BELY-VOLLAND, Thierry DEVAUTOUR à Agnès RONDEAU, Gérard EPOULET à Yann JEZEQUEL, Marie-Paule MILLASSEAU à Yvonne VACKER, Rose-Marie NIETO à Philippe TERRASSIN, Michel PAILLEY à Bastien MARCHIVE, Dominique SIX à Elmano MARTINS, Florence VILLES à Yamina BOUDAHMANI, Lydia ZANATTA à Gérard LEFEVRE.

Titulaires absents suppléés :

François BONNET par Nathalie CLAIN, Christophe GUINOT par Virginie HEULIN, Lucy MOREAU par Olivier TRAVEL.

Titulaires absents :

Stéphanie ANTIGNY, Guillaume JUIN, Marcel MOINARD, Mélina TACHE.

Titulaires absente excusée :

Annick BAMBERGER.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : François GUYON

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 16 MAI 2022

SPORTS - BASE NAUTIQUE - MISE EN PLACE DE TARIFS POUR LA LOCATION DE MATÉRIELS NAUTIQUES

Monsieur **Philippe MAUFFREY**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

La Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) participe à l'animation sportive du territoire, notamment dans son implication aux côtés de la Ville de Niort et de l'Office du Tourisme sur le dispositif Niort Plage.

Celui-ci est amené à évoluer et se développer pour l'année 2022 pour la partie nautique qui se déroule au niveau de Port Boinot.

En effet, pour augmenter l'attractivité du territoire et répondre à une demande de loisirs sportifs toujours plus importante de la population, la location de canoë va s'étendre au-delà des vacances scolaires estivales. Il sera ainsi possible de louer des canoës sur les week-ends des mois de mai, juin, septembre et octobre.

Pour mettre en place cette activité, l'Office du Tourisme continuera à gérer les réservations et les encaissements, et il a trouvé un interlocuteur qualifié qui assurera la mise à disposition des bateaux au public en la personne du club du Canoë Kayak Niortais. Comme ce club ne dispose pas, aujourd'hui, du nombre de bateaux nécessaires pour assurer cette activité, il a sollicité la Communauté d'Agglomération du Niortais pour utiliser des embarcations.

La Communauté d'Agglomération du Niortais dispose en effet d'un nombre suffisant de bateaux pour permettre la continuité de ses activités sur la base tout en prêtant quelques embarcations au club du Canoë Kayak Niortais.

C'est pourquoi il vous est proposé de compléter la grille tarifaire par une nouvelle ligne prévoyant la location aux associations d'une remorque avec six canoës à la demi-journée. Le tarif proposé est de 50 € pour les associations domiciliées sur le territoire de la CAN et de 80 € pour celles domiciliées en dehors de la CAN.

Les autres tarifs restent inchangés.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Intègre le tarif de location de matériel nautique (1 remorque et 6 canoës) à la demi-journée dans la grille de tarification.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Philippe MAUFFREY

Vice-Président Délégué